



Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 2 avril 2019
2. Elaboration d'un avis de la Commission au sujet de l'avant-projet de plan national pour un développement durable ("Assurer les conditions d'une population en bonne santé")
3. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, M. Mars Di Bartolomeo, M. Yves Cruchten, remplaçant M. Marc Angel, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, M. Gilles Roth, remplaçant M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Laurent Mertz, du Ministère de la Santé

M. Jimmy Skenderovic, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Marc Baum, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 2 avril 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Elaboration d'un avis de la Commission au sujet de l'avant-projet de plan national pour un développement durable ("Assurer les conditions d'une population en bonne santé")**

En guise d'introduction, Monsieur Mars Di Bartolomeo (groupe parlementaire LSAP) renvoie au courrier du 29 mars 2019 par lequel la Commission de la Santé et des Sports a été invitée par la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile à élaborer une prise de position sur le champ d'action prioritaire relevant de son domaine de compétence dans l'avant-projet de plan national pour un développement durable, à savoir le champ prioritaire n° 2 « Assurer les conditions d'une population en bonne santé ». En effet, l'article 11, paragraphe 3, de la loi du 25 juin 2004 sur la coordination de la politique nationale de développement durable dispose que « *[l]'avant-projet de plan approuvé par le Gouvernement est soumis pour avis à la Chambre des Députés et au Conseil Supérieur* ».

Sur base du texte élaboré par le Gouvernement, un projet de prise de position a été rédigé sous forme de propositions de modification et transmis au préalable aux membres de la Commission parlementaire¹.

Monsieur Di Bartolomeo souligne l'opportunité de présenter une vue globale du développement durable dans le domaine de la santé plutôt que de se limiter à une énumération de mesures isolées. À cette fin, il propose de préciser que les différents plans sectoriels s'intégreront dans un plan national Santé qui aura le mérite d'inclure toutes les questions liées à la santé publique et de renforcer les liens avec des domaines politiques connexes (sports, environnement...). Le plan national Santé devrait ainsi définir le cadre de l'action publique qui s'articule autour des piliers de la santé : promotion, protection et maintien de la santé, prévention, dépistage précoce, médecine curative (secteur hospitalier et extrahospitalier) et réhabilitation. En outre, il convient de réaffirmer et de renforcer les valeurs fondamentales à la base de nos systèmes de santé et de sécurité sociale : universalité, accès à des soins de qualité, équité et solidarité.

Monsieur Di Bartolomeo informe qu'un certain nombre de propositions de texte faites en amont de la réunion ont été intégrées dans le projet de prise de position. Ceci dit, les membres de la Commission sont invités à faire part de leurs éventuels commentaires supplémentaires.

Monsieur Gusty Graas (groupe parlementaire DP) prend la parole pour souligner l'importance de la promotion d'une activité physique régulière et adaptée.

Monsieur Georges Mischo (groupe parlementaire CSV) se rallie à l'intervention de l'orateur précédent et estime qu'il convient de promouvoir une activité physique régulière dès le plus jeune âge.

Dans le même ordre d'idées, Madame Françoise Hetto-Gaasch (groupe parlementaire CSV) tient à souligner que l'activité physique est tout aussi importante pour les personnes âgées en général et dans les institutions pour personnes âgées en particulier.

Dans ce contexte, Monsieur Gilles Roth (groupe parlementaire CSV) donne à considérer que la perte de mobilité des personnes admises dans une institution pour

¹ Transmis du 17 mai 2019 (courrier électronique).

personnes âgées est souvent le résultat d'une activité physique insuffisante et d'une alimentation trop riche en calories. De manière générale, l'orateur souligne l'importance de prévoir des mesures concrètes afin d'assurer une mise en œuvre effective des plans d'action adoptés dans les différents domaines politiques.

Monsieur Jeff Engelen (groupe technique ADR) souligne l'opportunité de mettre davantage l'accent sur une alimentation variée et équilibrée.

À cet égard, Madame Hetto-Gaasch relève l'importance d'une alimentation variée et équilibrée dans la restauration scolaire, sachant que de nombreux élèves ne font pas bon usage de leur liberté lorsqu'il s'agit de composer eux-mêmes leur repas.

En guise de conclusion, Monsieur Di Bartolomeo annonce son intention de refléter les propositions émises par les orateurs précédents dans le projet de prise de position.

Sous réserve des modifications à apporter au texte, le projet de prise de position est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il est prévu de faire parvenir la version finale de la prise de position sous forme de lettre au Président de la Chambre des Députés avec prière de la transmettre aux présidents de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile.

Le représentant du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable indique encore qu'il incombera au ministère de finaliser le projet de plan national pour un développement durable sur base des prises de position adoptées par les différentes commissions parlementaires.

3. Divers

Monsieur Di Bartolomeo informe que la **Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide** remettra le jour même à 10h00 son cinquième rapport portant sur les années 2017 et 2018 au Président de la Chambre des Députés et au Président de la Commission de la Santé et des Sports.

Il est convenu que la Commission de la Santé et des Sports mènera un échange de vues sur le rapport susmentionné en présence de représentants du ministère de la Santé et de la Commission nationale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide.

Suite à une intervention de Madame Josée Lorsché (groupe parlementaire déi gréng), Monsieur Di Bartolomeo propose de discuter à cette occasion également de l'opportunité d'organiser un débat d'orientation sur le rapport susmentionné ainsi que sur l'application de la loi du 16 mars 2009 loi relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie, le dernier débat d'orientation datant de 2015.

Une réunion jointe avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire est prévue pour le 2 juillet 2019 afin de mener un échange de vues avec le Ministre de la Santé dans le contexte du suivi du **rapport spécial de la Cour des comptes sur le financement public des investissements hospitaliers**. Cette réunion sera préparée au sein de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Monsieur Frank

Colabianchi a été nommé rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes sur le financement public des investissements hospitaliers.

Suite à la demande du groupe politique déi gréng du 6 mai 2019, une réunion jointe avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire se tiendra le 22 mai 2019 au sujet de la **stratégie politique en matière d'énergie nucléaire**. Selon Monsieur Di Bartolomeo, il s'agit de discuter d'une nouvelle démarche à faire auprès des autorités françaises suite à l'annonce de la prolongation de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Cattenom au-delà de 40 ans.

Enfin, suite à la demande du groupe parlementaire CSV datant du 18 avril 2019, Monsieur Di Bartolomeo propose de convoquer, en fonction de la disponibilité du Ministre de la Santé, une réunion de la Commission de la Santé et des Sports afin de mener une discussion sur ***l'organisation des soins de santé dans la région Est du Grand-Duché***.

Le Secrétaire-administrateur,
Patricia Pommerell

Le Président de la Commission de la Santé et des
Sports,
Mars Di Bartolomeo